

Mais pourquoi cette hésitation? L'expérience du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne, mis sur pied pour capitaliser sur les ressources des différentes unités de recherche afin de faire plus que ce qui aurait été fait individuellement, nous enseigne que le passage vers le réseau n'est pourtant pas si difficile. Du moins pour les gens qui, au quotidien, se rencontrent dans l'université pour enseigner et faire de la recherche. La volonté commune de réaliser des projets porteurs facilite d'autant les changements d'échelle qui lui sont associés et l'établissement de relations nouvelles entre les partenaires. Comme toute nouvelle organisation, notre réseau a établi ses propres normes ainsi que son propre système de valeurs qui agit en tant qu'élément stabilisateur et comme facteur de sa cohésion. Il a développé des stratégies qui lui permettent de se développer, d'ouvrir des portes. Comme l'Université de la francophonie nous permettra de le faire, quand les porteurs du dossier décideront enfin de passer véritablement à l'action.

#### NOTES

1. Benoît Cazabon a présenté un excellent bilan des réalisations scientifiques du Réseau, dans son avant-propos des Actes des colloques sur la recherche au Canada français, tenus à l'ACFAS en 1993 et 1994. Voir Benoît Cazabon (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français. Discours, objets et méthodes*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1996.
2. Pierre Lucier, *L'Université du Québec : perspectives, orientations, questions*, allocution prononcée lors de la rencontre des dirigeants du réseau de l'Université du Québec à Sainte-Foy, le 13 février 1997.
3. *Ibid.*
4. Roger Bernard, *L'avenir devant nous. La jeunesse, le problème de l'assimilation et le développement des communautés canadiennes-françaises. Rapport de la Commission nationale d'étude sur l'assimilation*, Livre IV, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français, 1992.

## Partie III L'université et la francophonie ontarienne

## L'UNIVERSITÉ POUR LA POPULATION FRANCO-ONTARIENNE

GRATIEN ALLAIRE  
Département d'histoire  
Université Laurentienne

En mars 1998, le sociologue J. Yvon Thériault publiait dans le quotidien *Le Droit* une série de trois articles sur « L'Université d'Ottawa et la francophonie ». Après avoir fait une analyse plutôt pessimiste de la situation — il parle de « bilinguisme soustractif » et d'« érosion lente » du fait français — et discuté du rôle de l'université auprès des minorités, il tire la conclusion que l'Université d'Ottawa devrait devenir ou redevenir « une université à prédominance française qui offre des services bilingues » et adopter « une politique d'équilibre linguistique »<sup>1</sup>. La réplique de l'Université ne tarda pas à venir. Jean-Michel Beillard, vice-recteur aux relations universitaires et au développement, et Roger Guindon, o.m.i., un ancien recteur, exposèrent les progrès réels de la francophonie à l'intérieur de l'Université en soulignant l'augmentation des programmes en français<sup>2</sup>. Le père Guindon, pour sa part, conclut son article en présentant le bilinguisme comme « avant tout un outil, un instrument pour mieux servir les communautés culturelles dans les deux langues officielles du Canada<sup>3</sup> ».

À la même époque, le Collège Glendon et l'Université York discutent vigoureusement de l'avenir de Glendon, pour réaffirmer au bout du compte le bilinguisme du Collège et raffermer sa volonté d'accroître son rôle auprès de la population francophone de l'Ontario. Et à l'Université Laurentienne, les francophones étudiaient une fois de plus la structure qui leur permettrait de prendre leur place à l'intérieur de l'Université, pour conclure tout récemment que le bicaméralisme, une structure décisionnelle en supplément ou en parallèle selon sa mise en application, répondra aux besoins de la communauté universitaire francophone.

Les médias traitèrent de la question à plusieurs reprises; Radio-Canada, radio et télévision, et TFO y ont consacré des émissions complètes. Puis au cours de l'été 1998, l'Association canadienne-française de l'Ontario a embauché un chercheur sur le sujet de l'université francosontarienne. C'est qu'il existe un courant, en particulier dans le monde associatif, qui réclame une université de langue française, pour compléter un système éducatif homogène de langue française qui comprend les conseils scolaires nouvellement établis et les collèges communautaires.

Ces récents débats<sup>4</sup> ne sont que les dernières manifestations d'une controverse qui revient périodiquement depuis les années 60, c'est-à-dire depuis la décennie de la mise en place de l'institution universitaire telle qu'elle dessert actuellement la population francophone de l'Ontario. Surtout, ces questions montrent bien la distance qui sépare l'université et la communauté.

Les débats se situent dans le contexte d'une discussion plus vaste du rôle et de la place de l'université en Ontario et au Canada. Dans un contexte de déficits budgétaires, les gouvernements s'interrogent sur la pertinence et la valeur de l'investissement universitaire. Les contribuables se demandent s'ils en ont pour leur argent et les universitaires, eux, insistent sur la liberté universitaire et sur l'importance de la recherche indépendante et de l'enseignement libre. Les discussions

mettent en évidence la nécessaire tension entre l'université au service du savoir et l'université au service de la communauté. Il n'y a pas obligatoirement opposition entre les deux.

La question de base est celle de services universitaires adéquats pour l'Ontario français. Les points de vue se situent entre l'amélioration graduelle de la situation par les établissements eux-mêmes et la création d'une université franco-ontarienne par le gouvernement. Le premier courant insiste sur l'autonomie des établissements. Il origine de l'intérieur même de ceux-ci et porte sur des réarrangements internes; il ne remet pas en question le concept de l'établissement bilingue. Avec l'appui financier des gouvernements provincial et fédéral au cours des dernières années, les établissements ont amélioré considérablement la programmation en français, notamment dans le domaine des sciences naturelles et dans celui de la santé, et ont rendu l'université plus accessible en français. Ils sont à mettre en place un enseignement universitaire en réseau, basé dans les établissements existants; ils ont déjà construit l'infrastructure technologique de ce projet. Le courant opposé considère que l'établissement bilingue ne peut répondre adéquatement aux besoins de la population francophone de l'Ontario en matière universitaire et qu'il n'est pas possible de changer les établissements existants. Ce courant insiste sur la responsabilité des gouvernements auprès de la population franco-ontarienne et propose entre autres une université en réseau, à la façon de l'Université du Québec ou de l'Université de Moncton.

Est-ce possible d'apporter quelque chose de neuf sur un sujet qui est discuté depuis si longtemps? Est-ce possible d'offrir une perspective différente sur une question qui revient périodiquement sur la scène politique franco-ontarienne? Est-ce possible de faire avancer la discussion d'une situation qui n'a trouvé d'amélioration que dans le cadre des établissements existants? C'est certainement très difficile, mais il est une dimension de la discussion que l'on a tendance à oublier, à savoir que l'institution universitaire doit desservir une population

répartie entre trois régions — certains diront quatre — dont les caractéristiques sont certainement aussi différentes que celles des trois régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et celles des nombreuses régions du Québec.

Cette perspective a été abordée rapidement par Anne Gilbert et Nicole Richer, qui ont étudié les options universitaires de l'Ontario français pour le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes<sup>5</sup>. Dans un autre texte, la géographe Anne Gilbert a aussi discuté de la spécificité des régions ontariennes, en étudiant la continuité culturelle, plus particulièrement dans l'Est et dans le Nord-Est de l'Ontario à partir des données de l'*Enquête sociale générale*<sup>6</sup>.

C'est dans la perspective de ces distinctions régionales que l'institution universitaire est abordée ici. Cette approche repose sur une conception de l'institution universitaire qu'il est important d'exposer d'abord : les universités jouent un rôle considérable dans leur milieu et elles en sont, de plusieurs façons, un reflet. S'il est vrai que le milieu franco-ontarien a ses caractéristiques propres, il est tout aussi vrai que chacune des régions ontariennes a ses traits distinctifs. Il en est de même des établissements : chacun a sa façon de faire et sa culture institutionnelle.

### L'institution universitaire<sup>7</sup>

L'université, on l'a dit, est une institution de savoir. Pour certains, elle est l'institution *par excellence* du savoir; pour d'autres, elle est l'institution du *haut* savoir<sup>8</sup>. Dans son étude historique sur l'enseignement supérieur, l'historien Gaétan Gervais la décrit comme « une institution où le savoir se crée, s'accumule, se transforme, se conserve, s'adapte, se transmet<sup>9</sup> ». On peut résumer toutes ces fonctions par deux mots : production et diffusion du savoir, mots qui servent également à encadrer la définition de la tâche du corps professoral dans les conventions collectives. En plus de diffuser ou de transmettre le savoir, l'université a pour fonction de le produire. C'est cette combinaison des deux fonctions qui la distingue des autres acteurs dans le domaine,

l'école et le collège, d'une part, qui se concentrent sur la diffusion du savoir, et les centres et les instituts de recherche, privés ou publics, d'autre part, qui mettent l'accent sur la production du savoir, que ce soit par son élaboration selon les paradigmes scientifiques connus et acceptés ou par la recherche de nouveaux paradigmes.

Pour le médiéviste André Ségal, l'institution universitaire a une dimension sociale, rendue évidente par le fait que, selon lui, le savoir est un « enjeu social » :

L'institution universitaire se définit comme la connexion entre la société et le savoir. L'existence de l'université signifie que la société reconnaît au savoir une nécessité et une fonction propre. Elle investit des ressources dans l'exercice de cette fonction et elle confère un statut particulier à ceux qui l'exercent<sup>10</sup>.

Point de contact entre le savoir produit et diffusé et la société qui reconnaît l'importance, l'université est donc implantée dans une société et dans une culture qui en influencent l'évolution et dont, à son tour, elle influence l'évolution.

Il faut aussi distinguer l'*institution* universitaire de l'*établissement* universitaire<sup>11</sup>. Comme l'indique André Turmel, l'institution est « un ensemble de dispositions et d'aménagements qui sont culturellement et socialement construits autour d'une activité sociale et qui tendent à se perpétuer dans l'espace et le temps », tandis que « l'établissement s'avère l'espace géographique dans lequel l'institution se matérialise empiriquement, mais dont elle demeure distincte par ailleurs »<sup>12</sup>. Cette distinction a son importance, car elle permet de dégager la généralité de l'institution universitaire de son application franco-ontarienne et de la distinguer des établissements universitaires qui, depuis le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, interprètent l'institution universitaire et l'incarnent en Ontario français.

Comme l'institution universitaire est à plusieurs égards le produit de son milieu, son incarnation dans la spécificité de l'établissement universitaire doit pouvoir varier, et varie effectivement, selon le

milieu dans lequel celui-ci se trouve, pour tenir compte des caractéristiques de ce milieu et pour répondre à sa communauté d'appui. Les différences régionales peuvent ainsi contribuer à rendre compte de la différence d'évolution des établissements universitaires desservant l'Ontario français.

### Les spécificités régionales

L'Ontario compte cinq grandes régions. Selon la géographe Gilbert, « ces unités géographiques correspondent à des entités administratives de plusieurs ministères et agences gouvernementales [et] elles sont couramment utilisées dans la vie publique ontarienne »; mieux encore, « la communauté franco-ontarienne adopte souvent ces régions comme sources de référence et ses membres s'identifient en grand nombre aux espaces qu'elles circonscrivent »<sup>13</sup>. Mais dans les discussions relatives à l'éducation en Ontario français, il est habituel de regrouper le Centre et le Sud-Ouest, regroupement qui a été reconnu lors de la formation du Collège des Grands Lacs. Pour ce qui est des conseils scolaires, le Nord-Ouest a été amalgamé au Nord-Est. Ce qui justifie de le faire dans l'analyse qui suit, malgré l'immensité de la région ainsi composée. Certains poseront qu'il faut détacher la région de Hearst (à partir de Timmins en allant vers l'ouest) de celle du Nord-Est. La distance peut justifier cette position, et un certain caractère distinct de la communauté de Hearst elle-même. Cependant, cette distinction n'a pas été faite pour le Collège Boréal, et elle ne l'a pas été non plus pour les conseils scolaires.

L'analyse qui suit considère donc trois régions : l'Est, c'est-à-dire essentiellement la région d'Ottawa; le Nord, incluant le Nord-Est et le Nord-Ouest, de Mattawa à la frontière manitobaine; et le Centre-Sud-Ouest, comprenant toute la partie sud de la province, c'est-à-dire la péninsule.

### Les caractéristiques démographiques

Les régions se distinguent d'abord par l'importance numérique de la population de langue maternelle française. C'est dans l'Est que se trouve le plus grand nombre de francophones<sup>14</sup>. La région en comptait 211 560 en 1986 (38,9 %) et 211 540 en 1991 (40,5 %). Les deux autres régions accusent une baisse de leur population de langue maternelle française. Entre 1986 et 1991, le Nord et le Centre-Sud-Ouest perdent plus de 10 000 francophones chacun. C'est dire que leur proportion de la population franco-ontarienne est aussi en baisse : de 31,1 % à 30,4 % pour le Nord et de 30 % à 29,1 % pour le Centre Sud-Ouest, alors que celle de l'Est est en hausse, de 38,9 % à 40,5 %.

C'est toutefois dans le Nord-Est que se trouve la concentration la plus élevée : les francophones y représentent 24,6 % de la population totale en 1991. Le Centre-Sud-Ouest a le nombre le plus bas de francophones, 151 490 et la concentration la plus basse, 1,9 %.

### La provenance et la composition

Le Nord est la région la plus homogène<sup>15</sup>. Environ 80 % de sa population francophone est née en Ontario et, si l'on accepte l'affirmation que les mouvements de migration vont vers l'extérieur de cette région, on peut dire que la grande majorité des francophones du Nord sont nés dans cette région. L'Est vient en second pour ce qui est de la proportion de la population francophone née en Ontario : un peu moins de 70 %. S'y ajoutent plus de 20 % de francophones nés au Québec. Pour ce qui est du Centre-Sud-Ouest, la région est caractérisée par un pourcentage important de francophones nés hors du Canada et une proportion élevée de francophones nés au Québec. Le nombre de personnes qui donnent le français et une langue autre que l'anglais comme langues maternelles est plus élevé dans le Centre que dans les autres régions. C'est une indication de la plus grande diversité ethnoculturelle de cette région.

**Tableau 1**  
Répartition régionale de la population francophone de l'Ontario

Région	1986			1991		
	Français seulement et autre	Total	%	Français seulement et autre	Total	%
EST	177 745	211 560	38,9	211 540	211 540	13,9
NORD	137 585	168 970	31,1	158 715	158 715	6,9
Nord-Est	129 000	157 685	29,0	148 120	148 120	7,3
Nord-Ouest	8 585	11 285	2,1	10 595	10 595	11,8
CENTRE-SUD-OUEST	109 370	163 285	30,0	151 490	151 490	26,2
Centre	83 020	124 235	22,8	116 695	116 695	29,4
Sud-Ouest	26 350	39 050	7,2	34 795	34 795	15,4
TOTAL	424 700	119 115	543 815	521 745	521 745	15,6

Sources : Roger Bernard, *Le choc des nombres, dossier statistique sur la francophonie canadienne, 1951-1986*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français, 1990, p. 47; Anne Gilbert et André Langlois, *Regard sur les nouvelles réalités franco-ontariennes*, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario, 1994, p. 7.

**Tableau 2**  
Répartition régionale de la population ethnoculturelle de l'Ontario français, 1991

Région	Née au Canada			Née à l'étranger			Totale		
	N	%	N	N	%	N	%	N	%
EST	22 370	39,6	7 145	29 515	36,3	211 540	13,9		
NORD	10 950	19,4	1 080	12 030	14,8	158 715	6,9		
Nord-Est	9 900	17,5	885	10 785	13,3	148 120	7,3		
Nord-Ouest	1 050	1,9	195	1 245	1,5	10 595	11,8		
CENTRE-SUD-OUEST	23 155	41	16 505	39 660	48,8	151 490	26,2		
Centre	19 685	34,9	14 615	34 300	42,2	116 695	29,4		
Sud-Ouest	3 470	6,1	1 890	5 360	6,6	34 795	15,4		
TOTAL	56 475	100	24 730	81 205	99,9	521 745	15,6		

Source : Anne Gilbert et André Langlois, *Regard sur les nouvelles réalités franco-ontariennes*, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario, 1994, p. 57. Les chiffres de la population francophone totale sont tirés du tableau de la page 7 de cette publication.

La francophonie ethnoculturelle constitue, selon Gilbert, « le principal potentiel de croissance de la communauté franco-ontarienne<sup>16</sup> ». Elle comprend les personnes qui ont le français comme langue maternelle et qui sont nées à l'extérieur du Canada, de même que celles nées au Canada, qui ont le français comme langue maternelle et qui ne sont d'origine ethnique ni française ni britannique<sup>17</sup>. Dans le Centre-Sud-Ouest, la population ethnoculturelle constitue 27,8 % de la population de langue maternelle française. Dans l'Est, elle représente 13,9 % et elle ne constitue que 7,6 % de la population francophone de l'ensemble du Nord (7,3 % pour le Nord-Est).

On peut donc résumer la spécificité démographique des régions de la façon suivante : une population francophone plus nombreuse dans l'Est, plus concentrée et née en Ontario en plus grande proportion dans le Nord, et croissante et d'origine plus diversifiée dans le Centre-Sud-Ouest<sup>18</sup>. On pourrait ajouter d'autres caractéristiques, comme le niveau de scolarisation, et elles montreraient encore davantage les spécificités ou les disparités régionales.

### Les universités

Les régions sont différentes aussi pour ce qui est de leurs établissements universitaires. L'Est dispose de quatre établissements universitaires : l'Université d'Ottawa, sur laquelle se concentrera l'analyse, l'Université Saint-Paul, fondée en 1965 pour recevoir la partie catholique de l'établissement des oblats et fédérée à celui-ci, et le Collège dominicain de philosophie et de théologie<sup>19</sup>. S'est ajouté récemment le Collège militaire royal de Kingston qui, à la suite de la réorganisation des forces armées, est devenu le seul établissement universitaire militaire du Canada; il est bilingue par son mandat fédéral et par la force des choses. Le Nord compte trois établissements différents : l'Université Laurentienne, qui sera au centre de l'analyse, l'Université de Sudbury, catholique par son énoncé de mission et fédérée à la première<sup>20</sup>, et le Collège universitaire de Hearst, affilié à la Laurentienne. Enfin, le Centre-Sud-Ouest dispose d'un seul établissement, le

Collège universitaire Glendon, « une faculté des sciences humaines de l'Université York<sup>21</sup> ». Ces établissements diffèrent par leur histoire et leurs traditions, par leur programmation et par leurs effectifs étudiants.

### L'histoire et les traditions universitaires

Le paysage universitaire de l'Ontario français est dominé par l'Université d'Ottawa<sup>22</sup>, qui a longtemps été l'institution universitaire de l'Ontario français et qui a joué un rôle de premier plan auprès des établissements de la francophonie canadienne, celle de l'Ouest en particulier. L'Université d'Ottawa existe depuis un siècle et demi. Son histoire remonte au Collège de Bytown, fondé par les Oblats de Marie Immaculée en 1848, pour desservir les populations catholiques canadienne-française et irlandaise. Le Collège obtint sa charte universitaire en 1867 et sa charte pontificale en 1889. L'Université était unilingue anglaise de 1874 à 1901<sup>23</sup>. Sa charte universitaire confirmée en 1933, elle étendit son enseignement à tous les domaines du savoir<sup>24</sup>. Pour avoir accès aux subventions gouvernementales, elle fit modifier sa charte en 1965 : elle devint non confessionnelle et transféra ses programmes de sciences religieuses à l'Université Saint-Paul, nouvellement constituée à cette fin<sup>25</sup>. « Principal centre universitaire pour les francophones de l'Ontario, comme l'écrivent les auteurs du *Dictionnaire de l'Amérique française*, [l'Université d'Ottawa] est pendant plus de cent ans, la seule université ontarienne à dispenser un enseignement en français<sup>26</sup> ». L'établissement a réaffirmé son bilinguisme en 1965. Celui-ci est fondé non seulement sur la volonté de son administration et sur un ensemble de politiques et de procédures, mais également sur une proportion élevée de francophones dans les effectifs étudiants et dans le corps professoral. C'est d'ailleurs le changement de cette proportion qui suscite l'analyse de J. Yvon Thériault, qui en craint les conséquences.

L'institution universitaire dans le Nord remonte au début du siècle, avec la fondation du Collège du Sacré-Cœur par les jésuites en 1913. Comme plusieurs des établissements fondés à l'époque par le clergé catholique, le Collège offre le cours classique, qui se termine

par un baccalauréat ès arts, sanctionné par l'Université d'Ottawa jusqu'en 1927, puis par l'Université Laval jusqu'en 1957. Comme collègue classique, Sacré-Cœur avait pour mission « la formation d'un clergé canadien-français et d'une élite laïque chez les élèves qui font un stage de quelques années seulement comme chez ceux qui partent leur cours terminé<sup>27</sup> ». Bilingue à ses débuts, le collège devint complètement français en 1917<sup>28</sup> et s'enorgueillit de son rayonnement auprès de la population canadienne-française de la région<sup>29</sup>. S'en tenant à l'enseignement secondaire à partir de 1957 à la suite de la fondation de l'Université de Sudbury, le Collège ferme ses portes en 1967, pour des raisons financières<sup>30</sup>.

Les jésuites et l'Université de Sudbury sont à l'origine de l'Université Laurentienne. Au début des années 60, les jésuites entreprennent des démarches auprès de l'Église anglicane et de l'Église unie en vue de l'établissement d'une université qui aurait accès au financement public, interdit aux établissements confessionnels. Ils adoptèrent la formule d'une fédération, coiffée par une université non confessionnelle et bilingue, l'Université Laurentienne. Au départ, les Canadiens français occupaient une grande place dans la nouvelle université. Cependant, avec la croissance et l'expansion de l'établissement, sa population étudiante de langue anglaise augmenta et l'Université devint bientôt à nette dominance anglaise. Pour les francophones, ce sont des débats concrets — le terme « lutte » est plus souvent utilisé — pour conserver leur place et pour mettre en œuvre les mécanismes, les politiques et les procédures qui leur permettent de le faire : le journal *L'Original déchaîné*, l'Association des étudiants et des étudiantes francophones, le Conseil de l'enseignement en français, le poste de vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à l'Enseignement et aux Services en français (devenu vice-recteur associé aux Affaires francophones), la politique du bilinguisme, le bicaméralisme... Cette recherche de l'égalité et cette habitude de la revendication, combinées au souvenir de l'établissement unilingue français qu'était le Collège du Sacré-Cœur, nourrissent à

l'Université un courant d'idées favorable à l'université franco-ontarienne; un autre courant, fondé sur le bilinguisme et sa mise en œuvre intégrale dans les structures existantes, s'y oppose.

Dans le Nord se trouve aussi le Collège universitaire de Hearst, qui s'identifie depuis quelques années comme l'Université de Hearst. Fondé en 1953 par l'évêque du diocèse comme petit séminaire pour le recrutement et la formation initiale du clergé diocésain<sup>31</sup>, le Collège est incorporé en 1959 par le gouvernement ontarien, s'affilie à la nouvelle Université de Sudbury en 1957 puis à l'Université Laurentienne en 1963. Il devient le Collège universitaire de Hearst en 1971. Avec moins d'une centaine d'étudiants à temps plein, le collège joue néanmoins un rôle important auprès de la population du Nord, en facilitant l'accès aux études universitaires, en animant un centre intellectuel et artistique régional<sup>32</sup> et en appuyant le développement économique local.

Le Sud ne dispose que d'un seul établissement universitaire. Le Collège universitaire Glendon a été fondé en 1965 comme faculté de l'Université York. Il se distingue sous quatre aspects. Premièrement, par son enseignement qui se situe dans les sciences humaines seulement, auxquelles s'est ajoutée récemment une formation en pédagogie sous la bannière de l'Université d'Ottawa. Deuxièmement, par l'accent qu'il met sur l'interdisciplinarité. Troisièmement, par son application du bilinguisme, qui le singularise depuis sa fondation : pour obtenir leur baccalauréat, les étudiants doivent suivre des cours dans l'autre langue officielle. Quatrièmement, par son orientation internationale, tant au niveau de sa population étudiante que de ses programmes, en particulier son programme d'études internationales. Glendon se résume lui-même ainsi :

Anglophones et francophones, du Canada ou d'ailleurs, trouvent à Glendon ce qu'ils viennent y chercher — en premier lieu une solide éducation en sciences humaines, conjuguée à la possibilité d'acquérir une connaissance approfondie des langues et cultures anglaises et françaises<sup>33</sup>.



En plus de son enseignement, le Collège influence grandement le développement de la culture française dans la métropole ontarienne<sup>34</sup>.

#### Les programmes

Des quatre établissements universitaires, c'est bien évidemment l'Université d'Ottawa qui est la mieux nantie quant à sa programmation en français. Elle offre des programmes de premier cycle dans la très grande majorité des disciplines universitaires, des sciences humaines (sciences sociales et humanités) aux sciences de la santé, en passant par les beaux-arts, l'éducation, le droit (la *common law* et le droit civil), les sciences naturelles, la médecine et le génie. Plusieurs de ces disciplines sont aussi représentées, en français, au niveau supérieur. En plus, sa masse critique francophone, au niveau étudiant et au niveau professoral, lui permet un engagement poussé sur le plan de la recherche dans tous ces domaines.

L'Université Laurentienne présente principalement une programmation de premier cycle dans les disciplines universitaires de base. Elle dispose d'un nombre suffisant de membres francophones du corps professoral pour offrir entièrement en français des programmes dans divers domaines des sciences sociales, des humanités, des sciences naturelles et des sciences professionnelles<sup>35</sup>. Plusieurs programmes, ceux des sciences naturelles entre autres, ne sont disponibles entièrement en français que depuis quelques années. Quelques programmes donnent accès aux études de deuxième cycle, entièrement en français dans certains domaines des sciences sociales, comme l'histoire et la sociologie, et des sciences professionnelles, comme le service social et l'orthophonie<sup>36</sup>. Quelques programmes de maîtrise, dans les sciences naturelles par exemple, sont accessibles en partie en français. L'Université s'est dotée de programmes interdisciplinaires originaux, comme dans le domaine du développement humain, qui combine l'expertise de la psychologie, de la sociologie et des sciences de l'activité physique.

Le Collège Glendon offre des programmes dans les sciences humaines seulement. Sa grande spécialité, ce sont les programmes interdisciplinaires, qui touchent les études canadiennes, les études des femmes, les études françaises, les études internationales et les études pluridisciplinaires, entièrement disponibles en français, et les études de l'art dramatique, les études anglaises, les études hispaniques et les études sur l'environnement et la santé, offertes « en mode bilingue<sup>37</sup> ». Glendon offre aussi quelques programmes de deuxième cycle. La maîtrise en études françaises illustre bien l'esprit de Glendon : dans le domaine de la littérature, le corps professoral peut enseigner en « littérature française, en littératures de la francophonie (notamment en littératures franco-ontarienne, québécoise, belge, suisse, antillaise, libanaise et maghrébine) et en littérature féminine<sup>38</sup> ».

#### Les effectifs étudiants

Les disparités régionales touchent également les clientèles universitaires. Comme le soulignent Normand Frenette et Saeed Quazi (voir le tableau 3), l'Université d'Ottawa reçoit la majorité de la population étudiante francophone. Les effectifs étudiants francophones de cette université s'élevaient à 2 826 en 1989 et à 3 370 en 1994 et représentaient de 69 % à 70 % des effectifs francophones des universités bilingues. L'Université Laurentienne, pour sa part, accueillait entre 1 056 étudiants et étudiantes francophones en 1989 et 1 244 en 1994 (le sommet est à 1 332 en 1992), soit de 26 % à 27 % de l'ensemble. Le reste, 3 % à 3,5 %, s'inscrivait au Collège Glendon. Comme l'Université d'Ottawa, Glendon connaît une hausse continue de ses effectifs étudiants, passant de 115 francophones en 1989 à 171 en 1994.

Ces constatations ne montrent qu'une partie de la réalité étudiante universitaire, dont il faut souligner d'autres particularités. Premièrement, comme l'indiquent Frenette et Quazi, les effectifs des établissements bilingues ne représentent que les trois quarts des effectifs francophones, soit entre 76 % et 78 %. Deuxièmement, la répartition des effectifs étudiants entre les établissements est très différente de la répartition régionale de la population de langue française : l'Université

d'Ottawa continue d'exercer une grande attraction sur les francophones qui désirent poursuivre des études universitaires. Troisièmement, les données utilisées par Frenette et Quazi portent sur les années qui ont précédé les importantes baisses d'inscription des années 1995 à 1997. On peut penser que la baisse des inscriptions a affecté également tous les établissements et qu'elle n'a donc pas modifié de façon importante la répartition entre les établissements, mais ce n'est pas assuré.

Une dernière caractéristique des établissements universitaires : la composition ethnoculturelle des effectifs étudiants reflète celle de la population de la région desservie par l'établissement. La population étudiante francophone de l'Université Laurentienne est en très grande partie originaire de la région et de l'Ontario français, du Centre-Sud-Ouest en particulier. Il s'y trouve très peu d'étudiants et d'étudiantes de langue française en provenance du Québec, des autres provinces canadiennes ou d'autres pays. À l'Université d'Ottawa, la proportion de ces derniers est plus grande, quoique les effectifs en provenance du Québec aient été réduits par la hausse rapide et récente des frais de scolarité en Ontario, alors que le Québec en maintenait le gel, et aussi par les changements dans les règles d'admission au programme des prêts et bourses québécois. Résultat de sa localisation et de ses programmes, Glendon accueille une clientèle encore plus cosmopolite.

Les établissements universitaires desservant l'Ontario français sont très différents d'une région à l'autre. L'Université d'Ottawa a une longue tradition universitaire, une gamme étendue de programmes et des effectifs étudiants nombreux, provenant de la région même et des autres régions ontariennes de même que de l'extérieur de la province. Plus jeune, l'Université Laurentienne tire sa population étudiante de sa région principalement, couvre l'essentiel de la programmation universitaire et répond aux besoins de la région en ce qui touche la formation aux professions. Elle combat ainsi l'exode vers les autres régions et contribue à maintenir les services professionnels dont le Nord de la province a besoin. Quant au Collège universitaire Glendon, il s'en tient aux sciences humaines bilingues et, de ce fait, attire une population étudiante francophone réduite en nombre.

Tableau 3  
Répartition des effectifs étudiants francophones selon les établissements, 1989-1994

Année	Université d'Ottawa		Université Laurentienne		Collège universitaire Glendon		Total Universités bilingues	% Effectifs francophones
	N	%	N	%	N	%		
1989	2 826	70,7	1 056	26,4	115	2,9	3 997	76,0
1990	2 937	70,0	1 150	27,4	111	2,6	4 198	76,8
1991	3 149	69,3	1 244	27,4	152	3,3	4 545	78,0
1992	3 258	68,5	1 332	28,0	164	3,4	4 754	78,3
1993	3 356	69,8	1 282	26,7	170	3,5	4 808	77,7
1994	3 370	70,4	1 244	26,0	171	3,6	4 785	77,1

Source : Normand Frenette et Saeed Quazi, « L'accessibilité aux études postsecondaires pour les francophones de l'Ontario », dans Gratien Allaire et Anne Gilbert (dir.), *Francophonies plurielles; communications choisies, colloques du Regroupement pour la recherche sur la francophonie canadienne organisés dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS* (Chicoutimi, 1995, et Montréal, 1996), Sudbury, Institut franco-ontarien, 1998, p. 288.

Note : pour les universités bilingues, le N représente le total de leurs effectifs francophones et le %, la proportion de la population étudiante francophone provinciale que ces effectifs représentent.

## Conclusion

La première partie de l'analyse a fait ressortir l'existence en Ontario français de trois régions dont les caractéristiques, l'évolution et le dynamisme interne sont différents à un point tel que l'on doit parler de trois communautés, comme l'on parle de trois communautés académiques au Nouveau-Brunswick. La seconde partie a montré les grandes différences d'incarnation de l'institution universitaire selon les

régions. Les trois principaux établissements universitaires ont le bilinguisme en commun, et l'on peut dire qu'en ce sens l'évolution de l'institution universitaire en Ontario reflète, par son bilinguisme, la situation ontarienne<sup>39</sup>. Mais ce bilinguisme est appliqué de façon différente, principalement en fonction de l'histoire des établissements, mais aussi en réponse aux variations importantes des caractéristiques de la population de la région que chacun dessert.

Mettre l'accent sur les spécificités régionales, c'est expliquer la situation actuelle et reconnaître l'importance des facteurs qui ont contribué à façonner l'institution et les établissements universitaires en Ontario. Ce n'est certainement pas mettre de côté les aspirations de la communauté franco-ontarienne, exprimées périodiquement avec plus ou moins de vigueur par les organismes de la communauté, de la FESFO (Fédération de la jeunesse franco-ontarienne) à l'ACFO (Association canadienne-française de l'Ontario) en passant par Direction jeunesse et la SULFO (Société des universitaires de langue française de l'Ontario). Mettre l'accent sur les spécificités régionales, c'est souligner que l'évolution de l'institution universitaire ontarienne doit se faire en tenant compte des communautés régionales comme des établissements actuels.

La question de l'université pour la population franco-ontarienne reviendra tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé un point de rencontre satisfaisant entre les communautés et l'institution universitaire. Il est probable que ce point de rencontre ne soit pas le même d'une région à l'autre. Pour arriver à cette rencontre, il est nécessaire de tenir compte de la nécessité de diffuser le savoir dans toute son étendue selon des formats qui sont appropriés à la région (population, corps professoral, ressources, orientations de développement), tout en la projetant à l'extérieur de la région, dans l'ensemble universitaire et dans la population francophone de l'Ontario et du Canada. Il est tout aussi nécessaire de produire un savoir qui est basé sur la région et qui utilise les spécificités de la région pour arriver à la généralisation, pour atteindre l'universel, qui est l'objectif premier de l'université. C'est ainsi que pourra s'établir la connexion entre l'institution univer-

sitaire et les communautés qui la soutiennent. L'un des principaux défis de l'université pour la population franco-ontarienne, c'est de maintenir — d'accroître dans la mesure du possible et d'adapter selon les besoins — l'éventail actuel des programmes, tant dans leur variété que dans leur régionalité. Autrement, le risque serait trop grand de diriger un plus grand nombre de francophones vers les établissements de langue anglaise...

Pour terminer, il faut rappeler l'une des constatations de Gilbert et de Richer à propos de l'effet sur les régions de l'établissement de l'Université de Moncton ou de l'Université du Québec :

De la même façon, les trois régions où s'est implantée l'Université de Moncton n'offraient pas les mêmes ressources au nouvel établissement. Le Sud-Est a toujours eu une longueur d'avance sur les deux autres régions, à la faveur des acquis de l'Université Saint-Louis, noyau de l'Université de Moncton. Ces différences, loin d'avoir été estompées par l'établissement, ont été renforcées au cours des années, comme l'ont été celles qui opposaient les différentes régions où allait se développer l'Université du Québec. Effacer ces différences reste le principal défi des établissements que nous avons étudiés. Il sera aussi celui des autres qui sont à naître<sup>40</sup>.

## NOTES

1. J. Yvon Thériault, « L'Université d'Ottawa et la francophonie », *Le Droit*, 4, 5 et 6 mars 1998. Le premier article s'intitulait « Le bilinguisme qui soustrait », le second « L'université francophone entre le rêve et la réalité », et le troisième « Revendir à sa vocation première ».
2. Jean-Michel Beillard, « L'Université d'Ottawa et la francophonie », *Le Droit*, 16 mars 1998; « Une université amputée », *Le Droit*, 17 mars 1998.
3. Roger Guindon, « Le bilinguisme à l'Université d'Ottawa : un outil, pas un dogme », *Le Droit*, 19 mars 1998.

4. Il y a eu de nouveaux développements sur le sujet depuis le colloque. L'Association canadienne-française de l'Ontario, la Fédération de la jeunesse canadienne-française et Direction jeunesse ont annoncé la tenue d'un colloque en mai 1999. Le Sénat de l'Université Laurentienne a accordé plus de pouvoir décisionnel au Conseil de l'enseignement en français, un comité composé de francophones et chargé de la programmation de langue française, et un poste de vice-recteur francophone a été proposé.
5. *La transition vers nos établissements d'enseignement en Ontario français*, rapport de recherche réalisé par Anne Gilbert et Nicole Richer pour le compte du Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes, juin 1996, <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/transit.html>> (oct. 1998).
6. Anne Gilbert, « Trois régions... Trois combinaisons de facteurs de la continuité culturelle », dans Gratien Allaire et Anne Gilbert (dir.), *Francophonies plurielles*, communications choisies, colloques du Regroupement pour la recherche sur la francophonie canadienne organisés dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS (Chicoutimi, 1995, et Montréal, 1996), Sudbury, Institut franco-ontarien, 1998, p. 69-83.
7. On trouvera une discussion plus poussée de cette idée dans un texte à paraître sur l'institution universitaire et la francophonie de l'Ouest (Gratien Allaire, « L'université et la francophonie de l'Ouest », actes du colloque du CEFCO sur « La perception de l'autre et la francophonie : hier, aujourd'hui et demain », Faculté Saint-Jean, University of Alberta, 22-24 octobre 1998).
8. Voir le texte du médiéviste André Ségal sur « L'université ou le savoir comme enjeu social », dans André Turmel (dir.), *Culture, institution et savoir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 25-43.
9. Gaëtan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », dans Jean-Pierre Pichette, *Pour l'université française en Ontario*, numéro thématique de la *Revue du Nouvel Ontario*, n° 7, 1985, p. 11.
10. André Ségal, « L'université ou le savoir [...] », *op. cit.*, p. 29.
11. Voir André Turmel, « Le retour du concept d'institution », dans A. Turmel (dir.), *Culture, institution et savoir*, *op. cit.*, p. 1-24.
12. A. Turmel, *ibid.*, p. 8.
13. Anne Gilbert et André Langlois, *Regard sur les nouvelles réalités franco-ontariennes*, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario, 1994, p. 3.
14. Il s'agit ici de toute la population de langue maternelle française, incluant les réponses multiples, sans ajustement. En effet, pour avoir une image juste de la francophonie ontarienne, il faut oublier l'artifice statistique qui répartit également les

réponses multiples et compter tous ceux et celles qui déclarent le français comme langue maternelle.

15. Les estimations utilisées dans ce paragraphe proviennent de la lecture de la figure 8, « La population franco-ontarienne selon le lieu de naissance », de Gilbert et Langlois, *Regard sur les nouvelles réalités [...]*, *op. cit.*, p. 11.
16. A. Gilbert et A. Langlois, *Regard [...]*, *op. cit.*, p. 53.
17. *Ibid.*, p. 54.
18. Ces constatations rejoignent celles de Gilbert et Langlois, *Regard [...]*, *op. cit.*, p. 11.
19. Fondé en 1900 par l'ordre des Dominicains, cet établissement est d'abord « le principal collège d'éducation dominicaine au Canada ». Depuis qu'il a reçu sa charte civile du gouvernement ontarien en 1967, le Collège étend son enseignement philosophique et théologique au-delà de son ordre (Chaites Dufresne et al., *Dictionnaire de l'Amérique française, francophonie nord-américaine hors Québec*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p. 93).
20. Établissement autonome, l'Université de Sudbury offre, en plus de ses programmes de sciences religieuses et de philosophie et de son initiative dans le domaine de l'éthique, des programmes de folklore et de Native Studies.
21. <[Http://notes.gledon.yorku.ca:8008/gledonf.nsf/pages/Home+Page](http://notes.gledon.yorku.ca:8008/gledonf.nsf/pages/Home+Page)> (oct. 1998).
22. Roger Guindon, ancien recteur de l'Université d'Ottawa, publie une histoire détaillée, en quatre volumes, de l'établissement qu'il a dirigé pendant plusieurs années : *Coexistence difficile : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa (1848-1898)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989; *Coexistence menacée : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa (1898-1936)*, Ottawa, PUO, 1992; *Coexistence féconde : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa (1936-1965)*, Ottawa, PUO, 1995. Le volume 4, *Coexistence équilibrée : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa (depuis 1965)* vient de paraître aux PUO en 1998.
23. Gaëtan Gervais, « L'Ontario français (1821-1910) », dans Cornelius Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 61.
24. C. Dufresne et al., *Dictionnaire [...]*, *op. cit.*, p. 374.
25. L'Université Saint-Paul s'en tient aux programmes reliés à sa mission de formation religieuse.
26. C. Dufresne et al., *Dictionnaire [...]*, *op. cit.*, p. 374.

27. Albert Plante, *Vingt-cinq ans de vie française : le Collège de Sudbury*, Montréal, Bellarmin, 1938, p. 44.
28. *Ibid.*, p. 48.
29. C'est le sens à donner à la publication d'Albert Plante, qui présente tous les *imprimatur* requis. C'est aussi le sens des mots attribués au père Guillaume Belcourt lors de négociations avec l'Université de Toronto au sujet du contenu du programme d'études et de l'admission à l'Université : « Nous sommes des Canadiens français, nous tenons à garder notre mentalité française intacte. Le collège de Sudbury, affilié à l'Université Laval, donne le cours classique intégral de huit ans. Il prétend donner une formation élevée, une culture à la française comme dans les meilleurs collèges de France. Pour nous, accepter l'immatriculation anglaise telle quelle, serait sacrifier à jamais notre ambition de rester ce que nous sommes » (Albert Plante, *Vingt-cinq ans [...]*, op. cit., p. 138).
30. André Girouard, *La fermeture du Collège du Sacré-Cœur de Sudbury (1967)*, Sudbury, Institut franco-ontarien, « Cahiers de l'Institut franco-ontarien, 1 », 1998.
31. Claude Galameau, *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978, p. 84.
32. Il suffit de penser aux Éditions du Nordir qui y furent fondées, au festival Juste pour rire qui est un succès annuel et aux spectacles d'artistes francophones, de l'Ontario, du Québec ou d'ailleurs, qui affichent souvent salle comble.
33. <Http://notes.gledon.yorku.ca:8008/gledonf.nsf/pages/Home+Page> (oct. 1998).
34. C. Dufresne et al., *Dictionnaire [...]*, op. cit., p. 93-94; *Options 98* sur le site web du gouvernement ontarien <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/serials/options98/html1/pg30opt.html> (oct. 1998).
35. Le terme désigne les disciplines menant directement à la pratique d'une profession, généralement réglementée par un organisme de contrôle. C'est le cas, entre autres, des sciences de l'éducation, des sciences infirmières, du service social, de la profession de sage-femme, du commerce (comptabilité) et des sciences de l'activité physique.
36. La maîtrise en orthophonie est offerte conjointement par l'Université Laurentienne et l'Université d'Ottawa depuis 1993.
37. *Options 1995, Guide des études postsecondaires en français de l'Ontario*, Ottawa, La Cité collégiale, 1995, p. 26-27.
38. Département d'études françaises, Maîtrise en études françaises, <http://notes.gledon.yorku.ca:8008/gledonf.nsf/pages/h-etudesfr> (oct. 1998).
39. La plupart des autres provinces ont opté pour des établissements homogènes, sous une forme ou sous une autre : l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse, le Collège universitaire de Saint-Boniface au Manitoba. Même la Faculté Saint-Jean se déclare de langue française, elle qui fait partie intégrante de la très anglaise University of Alberta et dont les étudiants et les étudiants de sciences humaines et de sciences naturelles doivent compléter leurs programmes par des cours dans d'autres facultés.
40. A. Gilbert et N. Richer, *La transition [...]*, <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/transit.htm#6> (oct. 1998).